

## Editorial

Toute année qui s'achève apparaît comme une bonne opportunité pour tirer un bilan des divers événements qui ont marqués notre vie syndicale.

2005 ne sera peut-être pas un cru exceptionnel, mais restera cependant une «bonne année» pour les inspecteurs.

Nous en garderons tout d'abord le souvenir d'un combat déterminé dans lequel les inspecteurs se sont massivement engagés. Comme tout combat, nous aurions tous souhaité qu'il s'achève sur une victoire plus nette. Pourtant, à bien y regarder les évolutions sont significatives. D'aucuns ont pu regretter que le gain majeur ne soit «que» le rattrapage d'une injustice. Mais n'est-ce pas là une belle victoire ? De nombreux collègues qui ont quitté leur métier aujourd'hui auraient aimé qu'avant leur départ cette injustice ait été réparée...

Il aura aussi fallu attendre les tous derniers jours de 2005 pour que soit enfin concrétisé l'alignement des indemnités de charges administratives des IEN du 2nd degré sur celles des IA-IPR. Là encore cette mesure peut n'apparaître que de simple justice, mais encore fallait-il l'obtenir !

Bien d'autres évolutions seraient légitimes... mais nous ne les avons pas encore obtenues à ce jour. Depuis longtemps, avec obstination et ténacité, le SI·EN défend de meilleures conditions de carrière pour les inspecteurs. Fort de la confiance de ses adhérents, il a toujours su faire preuve de pragmatisme et n'a jamais perdu de vue les intérêts de ses mandants. Il n'est qu'à se plonger dans la presse syndicale de ces dernières années pour prendre conscience des évolutions obtenues. Si elles n'apparaissent pas toujours spectaculaires et laissent souvent sur leur faim ceux qui voudraient plus, les avancées pour le corps sont bien réelles. Pour autant ceux qui réclament que nous allions plus loin ont raison. Comment pourrions-nous en effet nous contenter de ce que nous avons quand tant de ce que nous espérons nous manque encore ?

Oui, le syndicat doit lutter ! Oui, le Bureau National doit poursuivre l'ouvrage entrepris et doit mobiliser les moyens nécessaires pour que soient concrétisés les mandats qui lui ont été confiés dans le cadre du congrès de Montpellier ! Oui, chacun d'entre nous doit en toute occasion s'attacher à défendre et à promouvoir l'image de notre corps !

2005 fut une bonne année syndicale, ensemble faisons que 2006 soit meilleure encore. 2005 nous l'a rappelé : la force d'une organisation syndicale résulte directement de la détermination de ses syndiqués ; continuons à nous renforcer en 2006 pour nous faire entendre de nos interlocuteurs. Les résultats des élections professionnelles de l'automne seront déterminants pour notre capacité à faire entendre les revendications des inspecteurs.

N'oublions jamais que tout ce que nous avons obtenu a nécessité un engagement syndical de longue haleine ; préparons donc dès aujourd'hui les victoires de demain !

Excellente année syndicale à tous !

Pour le Bureau National  
Patrick ROUMAGNAC  
Secrétaire Général

**Rôle positif de la colonisation, apprentissage à 14 ans, méthode de lecture, éducation prioritaire : le ministre de l'éducation nationale sauvera-t-il le système éducatif français en 2006 ?**

*Les membres du Bureau National du SI·EN souhaitent à tous leurs collègues une excellente année 2006*

## Janine ALLAIN DELOMELLE nous a quittés

Elle faisait partie de cette génération d'inspecteurs qui a marqué l'histoire de l'Ecole de la République. Loin du technicisme, de l'uniformité, de la docilité, de la neutralité toujours complice objective du conservatisme, hostile au règne de l'apparence, passionnément attachée aux valeurs et aux principes fondamentaux, proche des élèves et des gens, cette génération à qui un certain nombre d'entre nous doivent plus qu'ils n'en doivent au Centre national de formation, a joué un rôle fondamental dans l'évolution de l'école avant déjà, mais surtout après 1968. De fortes personnalités, des cultures diverses mais solides et larges, des tempéraments, des talents...

Janine était de ceux-là comme Noël JOSEPHE, Camille DHEREN, Paul DUPAS (décédé il y a quelques mois), André DESCAMPS, Madeleine DUFOUR, Jean MERESSE, Georges FRENOY, pour nous limiter au Pas-de-Calais, et tant d'autres, qui étaient d'ailleurs restés peu ou prou en relation, marqués qu'ils étaient par un esprit de corps devenu amitié.

Originaire de LILLERS, normalienne, ayant eu la possibilité de préparer une licence de sciences, elle exerce pendant quatorze ans comme professeur à l'Ecole Normale d'Institutrices d'ARRAS. Elle réussit le concours de recrutement des inspecteurs en 1960. Spécialiste des sciences, elle exerce dans les GOD, CEG, puis CES. En 1969, elle devient Inspectrice de la circonscription d'ARRAS 1, poste qu'elle occupe jusqu'en 1984, année de son départ à la retraite.

Janine a été une grande inspectrice de l'avis général, de Claude DURAND-PRINBORGNE, recteur de l'académie de LILLE nommé en 1981, à Etienne LEFEBVRE, Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais à cette époque, tous ont reconnu la qualité de la personne et du personnage. Elle a été une inspectrice engagée :

- engagée dans sa pratique professionnelle : proche des personnes, attentive, observatrice et sensible, elle a mobilisé, stimulé, encouragé, faisant de l'optimisation des ressources humaines avant la lettre ;
- engagée dans le mouvement associatif, elle s'est mobilisée pour accompagner et dynamiser le principal partenaire de l'école, la Fédération des Oeuvres laïques ;
- engagée sur le plan syndical au SNIDEN et à la FEN ;
- engagée sur le plan de la réflexion philosophique avec une grande confiance en l'Homme postulée comme a priori face à l'ignorance et avec une aspiration à la fraternité.

L'opposé de la neutralité, de la standardisation des fonctionnements, de la pensée unique en fait. Luttant pour l'émancipation de l'Homme, convaincue de sa perfectibilité et du rôle primordial de l'Ecole en la matière, elle a agi en permanence sur tous les terrains pour faire évoluer, faire progresser, mobiliser les énergies et les compétences.

Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques depuis 1968, commandeur en 1975, chevalier dans l'Ordre National du Mérite en 1977, Janine était aussi titulaire d'une distinction justifiée par son soutien permanent et profond aux œuvres péri et post-scolaires, la médaille d'or de la Fédération des Œuvres Laïques du Pas-de-Calais.

Dans le discours qu'elle prononçait lors de la cérémonie organisée pour son départ à la retraite, elle déclarait qu'elle avait toujours "exercé le même métier, celui qui comporte un risque, le risque d'enseigner" et elle concluait en exhortant le très nombreux public à défendre et à promouvoir l'Ecole, "cette école responsable de tous les maux, il faut bien veiller à ne point la discréditer". Une recommandation qui sonnerait encore bien juste aujourd'hui.

Symbolique et révélateur de son engagement et de sa générosité, ce jour-là, elle avait décidé que l'argent traditionnellement récolté en ces occasions soit remis à l'UNICEF pour les enfants déshérités.

Janine DELOMELLE, une grande inspectrice et une grande dame. Nous ne l'oublierons pas.

Pierre FRACKOWIAK  
le 16/11/2005

## Appel à contribution

D'ici peu, nous allons sortir le numéro 100 de notre bulletin du SI.EN. Le SI.EN n'a vu le jour qu'à l'issue du congrès de Bondy en 93 mais notre syndicat est bien plus âgé, presque aussi vieux que le corps des inspecteurs lui-même !

Il nous a semblé que pour fêter ce centième numéro, nos collègues les plus anciens pourraient nous faire le grand plaisir et le grand honneur de relater des souvenirs ou des anecdotes, de faire part de leurs états d'âme voire de leurs «coups de gueule» sur le métier d'inspecteur, sur le système éducatif ou sur leur syndicat.

Toutes les contributions seront les bienvenues, qu'elles soient envoyées par courrier électronique ou manuscrites. Point n'est besoin d'être particulièrement prolix : quelques lignes peuvent parfois suffire à rendre compte d'une ambiance, d'une époque, d'un climat. Et nous ferons le maximum pour publier tous les écrits qui nous parviendront, avec ou sans signature, selon votre souhait.

Nous profiterons de l'occasion pour ressortir de nos archives quelques textes, soit pour montrer des évolutions soit pour dire que «plus ça va, plus c'est pareil». Amis retraités, syndiqués fidèles, à vos claviers ou à vos plumes...

### L'inspection n° 98

Directeur de la publication :

**Patrick ROUMAGNAC**

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire :

**3 323 D73 S ISSN : 1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale.

Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,5 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

**SI.EN - UNSA Education**

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19 - Fax : 01 43 22 88 92

---

## Agenda

24 - 25 novembre : Séminaire national «La Citoyenneté par l'éducation» organisé par le ministère de l'Education nationale, la Jeunesse au Plein Air et l'Association Civisme et Démocratie (A.-M. MOSSÉ)

6 décembre : UNSA-Education : Préparation des élections professionnelles à l'ONISEP et du colloque sur les ZEP (Fr. GROSBRAS)

8 décembre : Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)  
Observatoire National de la Sécurité (A. CADEZ)

13 décembre : MEN/DE : Dépouillement du scrutin - Elections à la CAPN des IA-IPR (J.-M. BRANCA)

14 décembre : Commission spécialisée des Ecoles (D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)  
Observatoire National de la Sécurité  
Réunion d'Orientation  
Commission Incendie (A. CADEZ)

16 décembre : MEN/Audience au Cabinet du Ministre  
(P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK - R. DECOFOUR)

19 janvier 2006 : Bureau National

19 janvier 2006 : Conseil Supérieur de l'Education

---

## Note de lecture :

### **Lettre à un jeune professeur** (Ph. MEIRIEU)

Un bel argument pour le corps unique !

Ce petit livre agréable et facile à lire est, par sa densité et sa pertinence, un événement qui donne à penser, qui peut être un excellent outil de formation pour des jeunes enseignants et des moins jeunes, qui peut aider à préserver et développer leur enthousiasme, qui peut éclairer et faciliter la compréhension des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien dans leurs classes, qui peut les soutenir moralement quand il sont en butte avec des corporatismes exacerbés et des conservatismes qui s'expriment parfois de manière brutale, qui permet aux citoyens en général, pas seulement aux professionnels de l'éducation, d'avoir une vision d'avenir à long terme d'un système éducatif moderne, généreux, démocratique...

C'est aussi un événement parce que, au stade actuel du scandaleux procès de la pédagogie et des pédagogues qui s'est amplifié depuis 2002, il permet d'avoir une vision distanciée, sereine, constructive. Il aide à être intelligent. En l'occurrence, Philippe MEIRIEU pratique une médecine douce pour nous empêcher de sombrer dans la ouate institutionnelle.

C'est enfin un événement parce qu'il célèbre l'importance de... «l'événement pédagogique», ce «face à face» ou cet «à côté», ce moment où l'enseignant a «le sentiment que quelque chose d'important se passe qui vous implique tout entier : le cœur et l'intelligence.» et où l'enseignant «trouve alors autant de joie à enseigner que l'élève à apprendre». Ce faisant, Philippe MEIRIEU redonne de l'humain à un enseignement qui tend à s'engluer dans le technicisme, dans des formes de didactisme prétentieux, dans le renforcement du cloisonnement disciplinaire qui est un frein à la compréhension des savoirs scolaires par les élèves et leurs familles, dans la perversion de l'évaluation «trop formelle, trop technocratique, insuffisamment référée à l'ensemble de nos missions».

---

## Sommaire

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Hommage</b>   | <b>p 2</b>     |
| <b>Audience à la Direction de l'Encadrement (14-11-2005)</b>       | <b>p 4</b>     |
| <b>Frais de déplacement : courrier au ministre</b>                 | <b>p 5</b>     |
| <b>Revalorisation des inspecteurs : protocole</b>                  | <b>p 6</b>     |
| <b>Audience au ministère (16 décembre 2005)</b>                    | <b>p 7</b>     |
| <b>Elections professionnelles des IA-IPR</b>                       | <b>p 8</b>     |
| <b>Discours de ministre et réactions sur la méthode globale</b>    | <b>p 9-10</b>  |
| <b>Discours de ministre : l'éducation prioritaire</b>              | <b>p 11</b>    |
| <b>Le programme de De Robien pour les ZEP :</b>                    | <b>p 12</b>    |
| <b>Vie dans les académies : audience intersyndicale à Grenoble</b> | <b>p 13</b>    |
| <b>Vie dans les académies : Département de l'Orne</b>              | <b>p 14</b>    |
| <b>Vie dans les académies : Département du Nord</b>                | <b>p 14-15</b> |

---

Deux points forts :

- la mission des professeurs va au-delà des disciplines scolaires. Au lendemain de la crise des banlieues, les réflexions, sur le sens des savoirs, sur la motivation, sur la discipline, sur l'efficacité, sur les pressions sociales qui s'exercent sur l'école, devraient être mises à l'étude dans les conseils de professeurs et dans tous les centres de formation initiale et continue.

- l'égalité dignité des catégories d'enseignants : professeur d'école et professeur du second degré. «Nous sommes tous professeurs d'école». La démonstration mériterait d'être lue par les uns pour abandonner leur complexe éventuel et par les autres pour garantir le respect dû à leurs collègues. Sans doute faudrait-il l'exploiter également dans le cadre de notre combat pour le corps unique. Il n'y a vraiment aucune raison de maintenir un écart, une hiérarchie, entre les deux catégories d'inspecteurs, sauf à vouloir maintenir la distinction qui avait cours au siècle dernier au nom de privilèges féodaux ou d'un mépris aristocratique pour le premier degré.

Une interpellation qui ne peut laisser personne indifférent : «rester professeur d'abord, jusqu'au plus haut de la hiérarchie» : «Je défends l'idée iconoclaste que toute personne qui prend des responsabilités administratives ou pédagogiques garde un contact régulier avec des élèves : que le chef d'établissement continue à enseigner quelques heures par semaine dans sa discipline d'origine comme l'inspecteur et, même l'inspecteur général. Que les fonctionnaires de l'administration centrale du ministère comme les recteurs et leurs collaborateurs continuent d'assurer des charges d'enseignement scolaire ou universitaire. Afin que personne n'oublie jamais d'où émane et où peut se régénérer sans cesse le projet d'enseigner.»

Un Philippe MEIRIEU toujours un peu naïf, toujours un peu rêveur, mais tellement profond, tellement authentique, et encore plus convaincant dans ce concentré de pensée et cette note d'espoir qu'est sa «lettre à un jeune professeur» que dans ses ouvrages précédents.

Ce petit ouvrage est à lire absolument par tous ceux qui veulent comprendre l'école d'aujourd'hui et qui veulent construire une nouvelle école, généreuse et démocratique, pour demain.

Pierre FRACKOWIAK

## Audience à la Direction de l'Encadrement - 14 novembre 2005

Présents : pour la DE : P. Desneuf, Directeur, C. Lecomte, D. Carme ; pour le SNIA-IPR : M. Maginot, D. Kunemann ; pour le SI.EN : P. Roumagnac, R. Decofour, M. Volckcrick.

### 1. Frais de déplacement :

S'appuyant sur des données chiffrées précises et actualisées, M. Maginot fait part du mécontentement croissant des collègues qui ont le sentiment très net de payer pour aller travailler. Il signale également que nous mettons notre véhicule personnel à la disposition de l'administration avec tous les inconvénients que cela peut comporter.

P. Roumagnac rappelle, pour sa part, le calcul effectué par le SI.EN qui montrait clairement ce que les inspecteurs perdent chaque année par rapport aux taux appliqués pour les frais réels dans les déclarations d'impôts. Il souhaite, lui aussi, une solution équitable et rappelle tous les avantages que le véhicule personnel représente, pour l'administration, sur les autres types de transport.

Les responsables syndicaux font quatre propositions pour aider à sortir du problème :

- détacher nos remboursements du lot commun de la Fonction publique pour les personnels itinérants, ce qui concerne au final peu de monde, à savoir les inspecteurs et les personnels de santé ;
- donner une prime pour compenser nos pertes. Ils s'appuient en cela sur l'article 28 du décret du 28 mai 1990 ;
- revenir à l'aide à l'achat d'un véhicule (texte de 1947) ou organiser la mise à disposition de véhicules pour les inspecteurs ;
- remettre au niveau de la métropole les remboursements dans les DOM-TOM (quelques exemples du niveau scandaleusement bas de ces remboursements sont donnés).

Le Directeur de l'Encadrement rappelle l'augmentation récente de 0,01\* pour les remboursements de frais kilométriques de la Fonction publique et fait part des autres problèmes qui ont accru la difficulté : enveloppe budgétaire avec régulation, problème de l'avance (la DAF est en discussion avec Bercy sur un système de carte qui permettrait aux inspecteurs de ne plus avoir à faire l'avance).

Quant à la solution du prêt d'une voiture, cela demande une étude précise. Cela peut se justifier pour ceux qui roulent beaucoup ; c'est intéressant à partir d'un certain kilométrage). Mais il n'est pas possible de le généraliser.

En ce qui concerne le régime dérogatoire, c'est à voir avec la Fonction publique pour les personnels itinérants.

Pour ce qui est de l'indemnité spéciale, le caractère forfaitaire privilégierait ceux qui se déplacent peu.

P. Desneuf va relancer la DAF et faire le point avec la Fonction publique. Il a bien noté les solutions proposées par les syndicats.

Les responsables syndicaux font part alors de leur grande déception face à cette " non-réponse " faite déjà il y a 18 mois par M. Dellacasagrande.

Le ministre avait laissé entendre qu'une proposition concrète serait faite ce jour et nous restons sur notre faim. Les représentants soulignent avec force le net déficit dans le travail fait si nous sommes amenés à ne plus utiliser notre véhicule, faute de remboursements à la hauteur : entre 1/3 et 1/2 des inspections en moins, cela à cause du temps perdu avec les transports en commun par exemple. Ils signalent que les IA-IPR et les IEN vont faire la démonstration de la valeur ajoutée amenée par le véhicule personnel en s'appuyant sur une action syndicale. Le Directeur espère qu'il ne s'agira pas d'une grève et nous le rassurons. Il s'agit plutôt de convaincre le ministère que la moindre efficacité du travail appuyé sur les transports en commun conduirait à recruter davantage d'IA-IPR et d'IEN qui coûteraient beaucoup plus cher au Budget que nos demandes raisonnables et justes.

### 2. Modulation de l'Indemnité de Charge Administrative :

Le Directeur se félicite de nous annoncer que la signature des textes définitifs concernant l'augmentation de l'ICA (promesse du ministre d'octobre 2004) permettra le versement sur la paie de janvier 2006 avec effet rétroactif comme prévu au 1er janvier 2005.

P. Desneuf annonce que pour cette nouvelle ICA, le taux 2004 devient le taux de base pour chaque catégorie d'inspecteurs et qu'en 2005 ce taux de base augmentera globalement de 7%. Mais, individuellement, la variation pourra être de 0% à 25% selon le profil de poste et le mérite.

Les responsables syndicaux soulignent l'effet désastreux qu'aura cette mesure qui risque de créer des tensions importantes. Ils demandent à la DE de conseiller aux recteurs de limiter ce différentiel pour éviter une grogne et une amertume certaines. Tout doit être fait pour que tout le

monde reçoive une somme décente ; une augmentation de 0,5% (par exemple) serait ressentie comme une humiliation. Ils demandent également que des critères précis soient établis pour cette modulation pour laquelle ils souhaitent une grande transparence et s'interrogent sur la justification juridique de " la manière de servir " dans une Indemnité de Charges Administratives.

Le Directeur souhaite que tout le monde bénéficie de cette augmentation et rappelle que cette modulation va de pair avec l'augmentation de 2M d'euros annoncée par le ministre. Le MEN va donner des consignes aux recteurs. Il a acté notre demande d'éviter toute provocation dans la mise en place de cette modulation.

### 3. Inspection des certifiés en Lycée Professionnel :

La question est posée par le SI.EN qui voudrait qu'une position claire soit prise sur ce problème. Il s'agit là d'un problème fonctionnel et non statutaire.

Après discussion, une solution possible, proposée par le SNIA-IPR, se fait jour qui satisfait tout le monde :

- pour ce qui est des conseils pédagogiques, le professeur certifié est visité par l'IEN puisque celui-ci a une compétence particulière et légitime dans les LP. Par contre, il gère la carrière des PLP et non celle des PLC ;
- en ce qui concerne l'évaluation, elle est du ressort de l'IA-IPR qui, lui, s'occupe des PLC. On peut éventuellement imaginer des visites conjointes IA-IPR / IEN-ET/EG. Il importe de respecter le statut des personnels mais aussi de faire preuve de bon sens. Ce sont les IEN qui connaissent bien les LP, leur fonctionnement et surtout les besoins et capacités de leurs élèves, il est donc logique qu'ils donnent les conseils pédagogiques nécessaires aux jeunes collègues.

Pour P. Desneuf, ce système de " doublette " est judicieux lorsqu'il y a un enjeu de carrière. Il tient compte à la fois de la situation réelle du professeur et de son statut.

### 4. Conclusion :

Cette audience qui a duré plus de deux heures s'est déroulée dans une atmosphère cordiale mais nous en retirons l'impression que le Directeur de l'Encadrement n'a rien de bien concret à nous proposer. A défaut de réponse rapide, nous appellerons donc l'ensemble des collègues IA-IPR et IEN à agir sur ce thème prochainement.

## Frais de déplacement : courrier au ministre



# Snia-ipr

Syndicat national des inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

à Paris, le 29/11/2005

Monsieur Gilles de ROBIEN  
Ministre de l'Education nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

Monsieur le Ministre,

Le SNIA-IPR et le SIEN-UNSA, lors d'audiences récentes, ont précisé les problèmes que pose le remboursement des frais de déplacement ainsi que l'urgence qu'il y a à trouver une solution. Ils ont eu l'impression d'une écoute attentive de votre part. Ils attendaient des propositions concrètes de la DE lors de l'audience du 14 novembre. Malheureusement, si Monsieur le Directeur s'est montré lui aussi très soucieux de nos propositions, il n'avait manifestement rien de concret à nous proposer, la proposition d'engager une réflexion, déjà formulée il y a plus d'un an, ne pouvant en aucune manière apparaître comme une réponse recevable.

La situation actuelle, où IA-IPR et IEN assurent sur leurs deniers une partie conséquente des frais qu'ils engagent pour exercer leurs missions, ne peut perdurer bien longtemps. Nous avons fait au Directeur de l'encadrement, Paul Desneuf, trois propositions qui nous semblent à la fois justes et raisonnables : remboursement de frais au taux fiscal, prime forfaitaire (modulable selon les situations) alignement dans les DOM-TOM du remboursement des nuitées et des repas sur la métropole.

Nous attendons maintenant des décisions.

Si celles-ci n'intervenaient pas rapidement, nous appellerions nos collègues à cesser d'utiliser leurs véhicules personnels pour accomplir leurs missions et à demander systématiquement des avances sur frais. Malgré notre volonté d'exercer au mieux les charges qui nous sont confiées, il est évident que le temps perdu en transports en commun ne favorisera pas leur plein exercice, sans compter les établissements, nombreux en province, qui seront inaccessibles.

En espérant que cette question trouvera une solution rapide, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre profond dévouement.

**M. MAGINOT**  
Président  
du SNIA-IPR

**P. ROUMAGNAC**  
Secrétaire général  
du SI. EN-UNSA Education

# Vie syndicale

---

## Revalorisation des inspecteurs de l'éducation nationale

« Vous trouverez ci-après un projet de protocole relatif aux avancées obtenues dans le cadre de l'action de mobilisation des IEN. Ce document pourrait être signé à brève échéance. Il appellera de notre part des réactions et des demandes d'avancées complémentaires, mais ne peut être modifié (si ce n'est de façon très superficielle) avant signature.

Pour information, la 1ère réunion interministérielle a été directement "conclusive", malgré des observations de la Fonction publique. Maignon a donc donné son feu vert pour les mesures annoncées et en particulier pour le 10è. Le décret modificatif pourrait être proposé dans le cadre du prochain CTPM (4 décembre), ce qui constituerait une accélération significative du processus. Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique pourrait dès lors se prononcer avant fin décembre. Je rappelle que la date de publication au JO sera aussi la date d'application et que cette affaire percute le problème de la date d'accès à la hors classe... Bref, nous aurons de quoi discuter (entre autres sujets !) lors de notre prochain BN.

En ce qui concerne les stagiaires 2nd degré, dans un premier temps ils bénéficieront de la totalité des indemnités, la question du reclassement dès le début du stage ne sera pas traitée dans ce premier volet de mesures. Nous réagirons bien sûr en protestant, mais les consultations nécessaires sur cette question ne permettront pas que cette mesure soit prise dans un premier temps ; elle fera partie du volet de négociation que nous ouvrirons dès la signature du protocole.

Une rencontre avec le Cabinet est prévue vers mi-décembre (date à préciser) pour préciser les modes de fonctionnement et de pilotage du collège académique des inspecteurs du 1er degré. »

## PROTOCOLE ENTRE LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ET LE SYNDICAT DES INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE – UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES (SIEN-UNSA)

Les Inspecteurs de l'Education nationale, cadres du système éducatif, contribuent de manière décisive au bon fonctionnement de l'Ecole. Le Ministre est attaché à la valorisation des fonctions de ce corps et conscient des évolutions à apporter aux conditions d'exercice de l'encadrement.

Confiant dans les compétences et l'engagement professionnels des Inspecteurs de l'Education Nationale, au service de la politique éducative et des priorités qu'il a définies pour réussir une école de l'égalité des chances, le Ministre a rencontré sur le terrain ces personnels et a reçu au ministère les organisations syndicales représentatives.

A l'issue des concertations menées depuis la rentrée scolaire, dans l'esprit de la circulaire gouvernementale du 24 mars 2004 relative à la rénovation de la gestion des ressources humaines, le ministre a décidé un ensemble de mesures, qui font l'objet du présent protocole :

- dans le domaine indiciaire : création et entrée en vigueur dès 2006 d'un 10ème échelon de la classe normale à l'indice brut 966.
- dans le domaine indemnitaire :

au 1er janvier 2006, augmentation de l'indemnité de circonscription dont bénéficient les inspecteurs chargés de circonscription du premier degré de 20% auxquels s'ajoute une part modulable pouvant aller également jusqu'à 20% du montant de la prime actuelle. Cette part modulable prendra en compte les conditions d'exercice des IEN dans leur circonscription et leur manière de servir ;

au 1er septembre 2006, attribution aux IEN stagiaires du second degré en responsabilité des indemnités équivalentes à celles versées aux IEN titulaires ;

- s'agissant des conditions d'exercice : les IEN, notamment du 1er degré, seront mieux intégrés à la politique éducative conduite par les recteurs. Le programme de travail académique et la réflexion sur le budget opérationnel du programme 1er degré associeront les collèges des inspecteurs de l'éducation nationale ;

- s'agissant des conditions matérielles de travail : les recteurs d'académie et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, s'emploieront à assurer une mise à niveau des équipements des circonscriptions, là où ce serait nécessaire ;

- s'agissant de la composition du corps : le ministère veillera à obtenir une plus grande diversité et un abaissement de la moyenne d'âge pour l'accès au corps ; une étude sera entreprise pour la modification éventuelle des épreuves d'admissibilité ; les conditions de recours au détachement pour diversifier et enrichir les possibilités d'accès seront également examinées.

Les organisations syndicales représentatives seront régulièrement informées de l'état d'avancement de ces mesures et associées aux groupes de travail que certaines d'entre elles impliquent.

Plus généralement, les relations avec les organisations syndicales se poursuivent dans le cadre du dialogue social auquel chacun réaffirme son attachement.

Pour le SIEN

Patrick Roumagnac  
Secrétaire Général

Pour le Ministère de l'Education nationale  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Patrick Gérard  
Directeur du Cabinet

## Audience au ministère de l'éducation nationale - 16 décembre 2005

Représentants du ministère :  
Bernard Thomas - Emmanuel Roy

Délégation du SI.EN : Régis DECOFOUR -  
Patrick Roumagnac – Michel Volckcrick

### 1. Revalorisation indiciaire :

Patrick ROUMAGNAC prend acte de la création du 10ème échelon qui a été reçue favorablement par les inspecteurs et demande que la mesure soit mise en œuvre le plus rapidement possible.

Le ministère répond que le souhait est le même et que Bercy et le ministère de la fonction publique ont donné leur accord. Le texte sera soumis au prochain CTPM du 6 janvier. Tout est fait pour que les choses aillent vite.

La procédure pour les passages à la hors classe et l'évaluation des IEN a fait l'objet d'une note de service sans aucune concertation. Le SI.EN demande que soit garanti le principe de la liste alphabétique et du classement national sur des critères objectifs. Il se montrera particulièrement vigilant pour faire respecter ces règles précédemment établies.

### 2. Régime indemnitaire :

Bernard THOMAS réaffirme que les textes sur l'alignement de l'Indemnité de Charge Administrative et l'augmentation de l'ordre de 7% sont en cours de signature, qu'ils sont applicables au 1er janvier 2005 et que cela devrait apparaître très prochainement sur les fiches de paie (janvier 2006 ?). Les recteurs ont reçu les tableaux d'explication de ces mesures et des consignes sur une modulation réduite ainsi que sur une transparence dans les critères retenus.

### 3. Collège des IEN du premier degré :

Une mise en garde est faite suite à des attitudes de certains recteurs peu disposés à mettre en place cette mesure qui leur semble constituer un contre-pouvoir vis-à-vis des IADSDEN. Le ministre témoigne d'un intérêt tout particulier à ce collège des inspecteurs du 1er degré. Il souhaite un engagement plus important des recteurs mais il est évident que tout organisme nouveau n'existe que par sa volonté de travailler. Il appartiendra donc aux IEN de proposer des thèmes de réflexion et d'être force de proposition pour contribuer au projet académique et à l'amélioration du système éducatif.

### 4. Groupes de travail :

Patrick ROUMAGNAC rappelle la nécessité de faire vivre plusieurs groupes de travail, d'une part sur les carrières, d'autre part sur le fonctionnement du système éducatif avec un calendrier, des thèmes et un pilotage. Il précise que, malgré les promesses, cela n'a guère été le cas, que les rencontres ont été rares et peu productives. Le ministère se déclare tout à fait favorable à ces groupes de

travail et promet de les organiser avec une première réunion qui devrait être fixée pour début janvier. Les thèmes ne manquent pas, le statut et le fonctionnement des circonscriptions du premier degré, l'apprentissage, l'éducation prioritaire pourraient constituer les premiers sujets de réflexion.

### 5. Apprentissage de la lecture :

Michel VOLCKCRICK fait part de la réaction vive des inspecteurs profondément choqués des propos tenus par le ministre. Il nous a été répondu que ceux-ci ont souvent été mal repris par les journalistes et que le ministre ne souhaitait en fin de compte que faire réagir pour créer un débat et une réflexion. Une circulaire doit paraître sur ce sujet à destination des professionnels que sont les inspecteurs et les enseignants. Les membres du cabinet se déclarent intéressés par des propositions que nous pourrions faire.

### 6. Education prioritaire :

Le ministre a annoncé dans ce domaine aussi une série de mesures soumises à discussion. Nous regrettons que rien n'apparaisse dans les liaisons avec les politiques partenariales que sont entre autres les Contrats Educatifs Locaux et les Programmes de Réussite Educative.

Là encore le ministère est en attente de réflexions et de propositions. Les moyens annoncés se réaliseront bien entendu par redéploiement.

### 7. Apprentissage « juniors » :

Régis DECOFOUR expose les problèmes qui vont se poser dans la mise en place de cette mesure. Il y a une nécessité évidente de conserver pour ces jeunes un statut scolaire. Mais les difficultés actuelles de placement en stage seront d'autant plus grandes que les élèves sont jeunes. L'accueil en entreprise est particulièrement important et il s'avère indispensable qu'un tuteur soit désigné pour assurer cet encadrement que ne pourront assurer les enseignants de collège.

Sans en faire une question de principe, il est évident qu'une telle mesure risque fort d'être

difficile à appliquer.

Les membres du cabinet sont conscients de ces difficultés. Quelques projets de textes existent et les négociations sont en cours avec les branches professionnelles. Le principe du statut scolaire est acquis. Il s'agit d'initier les jeunes au monde de l'entreprise et de veiller à ce que, quelle que soit l'orientation prise, le socle commun de connaissances soit garanti et certifié par le brevet des collèges.

### 8. Orientation :

Patrick ROUMAGNAC fait part de la préoccupation des IEN-IO sur l'absence totale de pilotage dans le domaine de l'orientation. Il souhaite qu'une réflexion approfondie soit menée pour assurer un minimum de cohérence dans le travail des IEN-IO et un minimum de reconnaissance, ne serait-ce que dans la réaffirmation de la nécessité d'inspecter les conseillers d'orientation-psychologues.

### 9. Conclusion :

Une rencontre ouverte qui a permis de garantir les points actés précédemment. Beaucoup de domaines évoqués.

Pas d'avancées nouvelles mais des perspectives que nous tenterons de faire aboutir au travers des groupes de travail mis en place.

M. Volckcrick



## Elections professionnelles 2005 des IA-IPR



Elections  
à la Commission Administrative Paritaire Nationale des  
Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Scrutin du 13 décembre 2005

Liste présentée par le  
Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale  
(SI·EN - UNSA Education)

### Classe normale

|                               |                     |                  |
|-------------------------------|---------------------|------------------|
| 1. BRANCA Jean-Marie          | AVS                 | PARIS            |
| 2. CHAVIN-GAZALIER<br>Chantal | Economie et Gestion | LILLE            |
| 3. LECOCCQ Jean-Michel        | AVS                 | NICE             |
| 4. BOURGEOIS René             | Economie et Gestion | DJON             |
| 5. LARCHANCHE<br>Michel       | AVS                 | LILLE            |
| 6. BOIT Pierre                | AVS                 | CLERMONT-FERRAND |

### Résultats :

Inscrits : 1116  
Votants : 843  
Nuls : 17  
Blancs : 7  
Exprimés : 819

SNIA-IPR : 443 soit 54,09 % des voix  
SIA : 168 (liste fsu) soit 20,51% des voix  
SNIA-SNIACR : 155 soit 18,92% des voix  
SI·EN : 27 soit 3,3% des voix  
SGEN : 26 soit 3,2% des voix

Soit 2 sièges au quotient électoral pour le SNIA-IPR  
+ 1 siège à la moyenne  
1 siège au quotient électoral pour le SIA  
1 siège à la plus forte moyenne pour le SNIA-SNIACR

SNIA-IPR : 1 siège HC ; 2 sièges CN  
SIA : 1 siège CN  
SNIA-SNIACR : 1 siège CN

## Apprentissage à 14 ans

Le SI·EN-UNSA-Education est favorable au développement de l'apprentissage mais a exprimé à maintes reprises ses regrets que dans la loi d'orientation il n'y ait eu aucune mesure pour valoriser en parallèle l'alternance sous statut scolaire (le rapport Thélot avait pourtant évoqué le statut du lycéen professionnel). Nous avons dit nos craintes de voir s'installer rapidement, pour des raisons essentiellement économiques, une concurrence (à l'interne comme à l'externe des EPLE) entre ces deux voies de formation professionnelle initiale accentuée par une médiatisation presque exclusive de l'apprentissage et une assimilation systématique, même à l'interne de l'éducation nationale, de l'alternance avec les seules formations par voie d'apprentissage. Dans ce contexte, l'alternance sous statut scolaire apparaît comme le parent pauvre alors que cette voie de formation, qui accueille aujourd'hui environ 700 000 jeunes, prend une part prépondérante dans la qualification des jeunes au niveau V mais aussi au niveau IV où elle assure avec le baccalauréat professionnel la majeure partie de la certification à ce niveau.

Aussi, il est regrettable de ne pas avoir mis en évidence lors des événements récents le rôle fondamental que joue le lycée professionnel dans la cohésion sociale de notre pays et dans l'élévation des niveaux de qualification. Cette crise impose que tous les leviers de la formation soient actionnés en même temps pour permettre aux jeunes intéressés par la formation professionnelle d'accéder à la qualification puis à l'insertion. C'est donc l'ensemble des acteurs qu'il faut mobiliser pour valoriser toutes les formes d'alternance, qu'elles soient sous statut scolaire ou en apprentissage.

Pour ce qui concerne l'apprentissage à partir de quatorze ans nous ne pouvons qu'être très réservés sur son développement alors que les classes de préapprentissage existent déjà, pour lesquelles on constate une augmentation très sensible des flux depuis la rentrée.

Pour accéder à une qualification dans le futur, les jeunes ne doivent pas décrocher des disciplines fondamentales enseignées au collège. L'expérience des dispositifs en alternance en classe de quatrième montre qu'en cas d'alternance lourde, les apprenants ont beaucoup de difficulté à suivre ensuite les enseignements généraux proposés dans les diplômes de CAP ou de BEP. En revanche il est vrai qu'une rupture avec les pratiques pédagogiques classiques du collège et une immersion en milieu professionnel (CFA, LP ou entreprise) permet aux jeunes de retrouver de l'appétence scolaire et un sens à l'école si la démarche pédagogique valorise les acquis en milieu professionnel.

Le cadre des dispositifs en alternance pourrait donc suffire à répondre à la problématique posée, pour un nombre limité d'élèves en grande difficulté scolaire et dans les établissements scolaires dotés de moyens suffisants. Une clarification de cette alternance dérogatoire permettrait d'éviter l'écueil d'un apprentissage dès l'âge de 14 ans qui, mis en place dans les conditions actuelles, représenterait une déscolarisation des jeunes concernés et accroîtrait davantage les inégalités puisque l'on imagine facilement qu'il s'adresserait aux enfants des couches sociales les plus défavorisées.

Le débat qui s'engage est d'une extrême importance et exige la consultation des tous les acteurs engagés dans la formation professionnelle (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, monde économique ...).



# Discours de ministre

---

## Lecture et méthode globale

« Il faut se rendre à l'évidence. Aujourd'hui 15% au moins des élèves de 6<sup>ème</sup> ne savent pas bien lire ; ils sont 30 à 40% en ZEP ! Les causes, sûrement, sont multiples, mais je suis arrivé à la conviction que les méthodes d'apprentissage, et non pas les enseignants, sont pour une part à l'origine de ces difficultés. (...) »

La méthode globale a été abandonnée en théorie par les nouveaux programmes.

Mais dans la pratique, même si la méthode globale pure a disparu depuis longtemps, il reste des méthodes « à départ global ». Ces méthodes font commencer l'apprentissage de la lecture par une approche globale pendant plusieurs semaines, pour n'en venir qu'ensuite à la découverte des syllabes. (...) »

La méthode « à départ global » rend beaucoup plus difficile l'acquisition du code alphabétique. Certes, elle donne l'illusion de savoir lire très tôt puisque l'enfant sait reconnaître immédiatement une petite collection de mots. Mais rapidement la mémoire est saturée. Et la lecture se transforme en un exercice de devinettes ! Voyez le film « Etre et avoir », et l'enfant qui voit le mot « ami » et prononce le mot « copain » !

Un bon départ en lecture et en écriture, comme les chercheurs d'aujourd'hui le préconisent, cela consiste à partir du son et de l'écriture du son, pour aller vers la lecture et l'écriture de la syllabe, puis du mot, puis du texte.

Or, les concepteurs de manuels et les formateurs n'ont pas vraiment pris acte du changement introduit par les nouveaux programmes ; les manuels restent pour une bonne part inspirés par le départ global, et l'on peut dire qu'une certaine confusion règne. (...) »

Je veux donc établir une bonne fois, de manière parfaitement explicite, ce qui est recommandé comme cheminement méthodique pour apprendre à lire aux enfants. Et tout mettre en œuvre pour que l'application suive. Toute méthode d'apprentissage qui s'apparente, de près ou de loin, à la méthode globale ou semi-globale doit être abandonnée.»

## Méthode globale : le monstre du Loch Ness

Comme le monstre du Loch Ness, la méthode globale d'apprentissage de la lecture refait surface régulièrement. Certains disent qu'ils l'ont vu mais personne n'en est réellement sûr. Et si le monstre du Loch Ness est accusé d'avoir noyé quantité de marins, la méthode globale l'est d'empêcher bon nombre d'enfants d'accéder à la lecture.

Le Ministre de l'Education Nationale qui ne semble pas trop savoir ce qui se passe sur le terrain, vient d'annoncer, à grands renforts de reprise médiatique, la suppression de la méthode globale qui sévit apparemment depuis 30 ans et qui est responsable du fait que 10% des jeunes ne savent pas lire à l'entrée en 6<sup>ème</sup> et sortent du système éducatif sans qualification.

On sait qu'apprendre à lire c'est apprendre à identifier des mots et à en donner une signification et que cette identification peut se faire par la voie directe ou par la voie indirecte (déchiffrage).

« Cet accès direct suppose que les élèves aient mémorisé la forme orthographique (et non l'image globale) de très nombreux mots », les mots-outils en particulier. Mais l'élève doit aussi « avoir compris et retenu le principe alphabétique de codage de l'écriture ». Les documents d'accompagnement des programmes de 2002, rédigés par des chercheurs, des inspecteurs généraux de l'Education Nationale et des membres de la DESCO intitulé « lire au CP » et distribués à tous les enseignants permettent de cerner les difficultés et donnent des pistes de travail.

Les auteurs des manuels scolaires l'ont bien compris qui cherchent à mettre en avant dès le départ, à la fois de l'identification et de la décomposition de mots. Depuis bien longtemps, les enseignants, sans que personne ne leur demande, ont abandonné cette entrée pure et dure de la syllabique qui fait lire aux élèves en début d'année des mots et des phrases d'une naïveté consternante et qui ferait hurler bon nombre de parents. Tous les enseignants, dès l'école maternelle où ce travail est remarquablement bien fait, cherchent à apprendre à leurs élèves à mettre en avant les stratégies indispensables à la lecture. Les chercheurs ont montré depuis plusieurs années que pour lire il fallait mettre en œuvre des stratégies de reconnaissance, de recours au contexte et de décodage.

Si la réussite n'est pas totale (mais l'est-elle dans la fabrication de voitures ou d'ordinateurs, dans le domaine de la santé ou de la sécurité routière ?), ce n'est pas parce que le démarrage de la lecture dans les premiers mois du CP se fait de telle ou telle façon (ce qui, soit dit en passant, méprise totalement les apprentissages construits en maternelle), c'est parce que ces études sont récentes et que la formation des enseignants ne leur permet pas encore d'analyser les difficultés et d'appliquer correctement l'ensemble des recommandations, c'est parce qu'au delà de l'apprentissage il y a tout un travail à faire pour aboutir à une bonne maîtrise de la lecture et que ce travail relève non seulement de l'école primaire mais aussi du collège.

Rappelons à Monsieur le Ministre qu'à l'époque " bénie " à laquelle il paraît faire référence, ce n'est pas 10% des élèves qui sortaient sans qualification mais un sur deux et qu'il n'était pas rare de voir dans des classes de CP des élèves de 10 ans et plus qui n'avaient toujours pas appris à déchiffrer.

Plutôt donc que de dénoncer un phénomène qui n'a existé que très marginalement et qui n'est plus pratiqué, peut-être pourrait-on réfléchir à la façon d'améliorer des pratiques qui donnent des résultats corrects mais encore insuffisants. Peut-être pourrait-on une fois pour toutes chercher ailleurs les causes des difficultés. Peut-être M. de Robien pourrait-il décider de faire la guerre à autre chose qu'à la méthode globale, au monstre du Loch Ness par exemple...

M. Volckcrick

---

Ce qui ressemble à une gesticulation montre à l'évidence la légèreté de celui qui devrait guider notre action.

En effet, on ne peut croire que notre ministre, entouré comme il l'est, ne se soit pas fait expliquer l'historique de la problématique de l'apprentissage de la lecture avant d'intervenir comme il l'a fait. Alors l'enjeu de cette pantomime est vraisemblablement ailleurs. Cédant peut-être à la surenchère réactionnaire qui agite la tête de l'état, il me semble que c'est moins aux enseignants et aux inspecteurs qu'il s'est adressé qu'à un électorat potentiel peu amène avec le fonctionnement de l'école.

Outre le fait que cette manœuvre irresponsable risque de mettre en difficulté les enseignants lors de leurs relations avec les parents et les inspecteurs avec certains professeurs que l'on doit convaincre de travailler les quatre aspects (sens, code, production d'écrits et acculturation au monde de l'écrit) de l'apprentissage de la lecture définis par les programmes, elle reporte sine die des mesures importantes mais nécessitant un vrai courage politique et qui permettraient de faire évoluer notre système éducatif, comme par exemple la lutte contre l'abus du recours au redoublement.

Encore plus irresponsable, l'idée de laisser penser que le corps des inspecteurs agirait de sa propre initiative, sanctionnant des enseignants de façon dogmatique sans prendre en compte les instructions du Ministère, du pouvoir politique élu par la Nation.

On peut expliquer que quelques élus, ayant voté un budget à l'Assemblée visant à faire fonctionner l'Education Nationale à moyens constants, s'opposent aux mesures de carte scolaire sur leur territoire électif. Tout le monde doit vivre avec ses contradictions. Un ministre qui a le sens de l'État se devrait de ne pas céder à la démagogie ou utiliser un portefeuille à des fins électorales. Monsieur de Robien n'est certes pas le premier qui en a fait cet usage. Mais faire croire que l'Administration n'obéit plus au pouvoir politique, c'est un précédent fâcheux. Laisser à penser cela, c'est faire le lit des extrémistes aux tentations totalitaires, partisans d'une mythique restauration d'un État fort.

Dany Wanono

# Discours de ministre

---

## Quand de ROBIEN part en guerre contre la méthode globale...et contre les inspecteurs

Le ministre aurait pu faire l'économie d'une démonstration de sa légèreté et de son incompétence dans le domaine de l'apprentissage de la lecture, de son ignorance également quand on sait que la mise en cause des méthodes traditionnelles était fondée sur le constat de leur échec et non sur des fantaisies de ministres et de chercheurs des années 60 et 70.

Sur la condamnation sommaire d'une méthode que je n'ai jamais vue en 27 années de carrière d'inspecteur, il n'est guère utile d'alimenter la polémique et le combat féroce des ultra-conservateurs. Ces extraits de la belle lettre de Gaston MIALARET au ministre suffisent à justifier la colère et la déception de la majorité des enseignants :

*« Au-delà des querelles sur les méthodes ... qui datent depuis plus de 100 ans, une réflexion sur ce qu'est une méthode permet d'apporter quelques lumières. Une méthode n'existe pas en soi ; elle n'existe qu'à travers un éducateur qui la met en œuvre et plusieurs facteurs sont à considérer avant de pouvoir porter un jugement sur la valeur de telle ou telle méthode. Une méthode est un ensemble de démarches psychologiques et pédagogiques (quelquefois même sociologiques) qui amène le sujet à l'apprentissage de la lecture. (...)*

*Vous comprenez pourquoi, Monsieur le Ministre, quand je vous ai entendu condamner une méthode d'apprentissage sans aucune justification scientifique, sans expliquer les avantages et les inconvénients de chacune des méthodes actuelles, j'ai cru rêver car votre attitude était à l'inverse de celle que nous essayons de développer chez tous nos étudiants et chercheurs : la nécessité d'éliminer, dans tout jugement objectif, la part d'opinions, l'influence des modes pédagogiques (les modes existent aussi en pédagogie), le besoin de satisfaire telle ou telle clientèle électorale ou autre.»*

La mise en cause de l'honnêteté intellectuelle et morale, de la loyauté, du sens du service public des inspecteurs de l'Education Nationale mérite, quant à elle, une mise au point et une demande solennelle d'explication.

Jamais un ministre n'avait mis en cause de telle manière notre corps. Reconnaissons qu'il y a de quoi s'émouvoir et de quoi envisager un désengagement dans la régulation du fonctionnement du système éducatif.

S'il suffit que deux ou trois enseignants ultra conservateurs, flairant habilement l'air du temps, profitant de la complaisance des médias, sans la moindre preuve, sans la moindre argumentation scientifique, déclarent qu'ils sont contraints de se réfugier dans la clandestinité pour faire l'école comme au début du 19ème siècle, qu'ils souffrent du harcèlement d'inspecteurs qu'ils jugent incompétents, pour que le ministre livre ses cadres à la vindicte populaire et les condamne... alors c'est toute l'Ecole de la République qui est en danger.

Pierre FRACKOWIAK

Raymond Toraille  
Inspecteur de l'Education Nationale honoraire  
à

Monsieur De Robien  
Ministre de l'Education Nationale

Monsieur le Ministre,

J'ai pris connaissance avec quelque étonnement de votre déclaration rapportée par les media à propos de l'apprentissage de la lecture.

Je crains que vos informations n'aient été inexactes ou erronées; Les réflexions que je vous présente se fondent sur une longue expérience de l'école primaire, comme Inspecteur départemental de l'enseignement primaire, comme Inspecteur d'Académie et enfin comme Inspecteur Général chargé de l'enseignement élémentaire.

J'ai ainsi visité et observé plusieurs centaines de classes dans toute la France, et j'ai inspecté et évalué les maîtres et maîtresses de ces classes, m'attachant à ce qui concerne la lecture et son apprentissage. Je n'ai pas rencontré plus de 5 à 7 % d'enseignants pratiquant une méthode globale, et les résultats qu'ils obtenaient étaient soit remarquables, soit mauvais, selon la qualité de l'utilisateur. La querelle de la méthode globale est une mauvaise querelle. Les problèmes que pose l'apprentissage de la lecture sont ailleurs.

Ils portent sur trois points précis et concernent le maître (la maîtresse), le milieu et l'enfant-lecteur.

1. Le maître.

Tant vaut le maître, tant vaut la méthode. La même méthode, selon l'enseignant qui l'utilise, donne des résultats fort différents. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises méthodes, il n'y a que des maîtres qui réussissent et d'autres qui échouent. A quoi tient la réussite ? A la continuité de l'action de l'enseignant, à sa rigueur, à son exigence, à son travail méthodique avec les élèves, à la confiance qu'il leur insuffle. On peut lire, dans les Instructions sur l'Ecole élémentaire de 1985 (voulues par le Ministre d'alors, Monsieur Chevènement) que le maître est responsable du choix de sa méthode, et qu'il a une obligation de résultat. Ainsi, responsabilité, initiative, et liberté sont les principes de la conduite attendue du maître.

2. Le milieu.

Il ne suffit pas de considérer la classe comme seul milieu de vie et d'éducation. Il faut prendre en compte tout l'environnement, et au premier chef le milieu familial. Si la langue française, le livre et l'écrit en sont absents, l'apprentissage de la lecture se heurte à de lourds handicaps. Le maître doit en tenir compte en établissant des relations avec les parents et l'ensemble de la famille. C'est tous les acteurs sociaux qui sont impliqués, et la mise en cause pour expliquer l'échec scolaire d'une méthode de lecture n'est que l'aspect réducteur d'un problème socio-culturel beaucoup plus grave.

3. L'élève-lecteur.

Que peut signifier la lecture pour un enfant vivant dans un milieu où le livre est absent, où la parole en français est rare et approximative ? Seule l'école peut tenter de répondre à cette question. Il ne s'agit pas seulement d'apprentissage. "Il n'existe pas de méthode qui puisse empêcher un enfant d'apprendre à lire" disait autrefois Georges Duhamel. Au-delà de l'apprentissage, il s'agit de donner à l'élève le goût et le plaisir de lire. Cet apprentissage se poursuit tout au long de la scolarité. Pour cela, tous les moyens sont bons : lecture par le maître, lecture personnelle par les élèves des livres empruntés à la bibliothèque de la classe ou au Centre documentaire, lecture de textes divers dans toutes les circonstances de la vie quotidienne, le livre étant alors au centre de toutes les activités. Par son exemple, la lecture du maître encourage l'intérêt pour la lecture.

Et nous sommes là très loin des querelles sur la méthode globale.

Faisons confiance aux maîtres pour qu'ils assument leurs responsabilités envers les élèves, et respectons leur liberté.

Ne nous égarons pas dans de vaines disputes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

R. Toraille

Ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud (1941-1943)

Agrégé de Lettres Modernes

Doyen de l'Inspection Générale (groupe de l'Enseignement élémentaire)

Ancien Président de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole

# Discours de ministre

---

## L'éducation prioritaire

La vraie question est de savoir si la mise en œuvre du principe « donner plus à ceux qui ont moins » a été optimale. A cette question, je réponds clairement NON. Aujourd'hui, on donne trop peu, à trop de monde.

Le dispositif des ZEP a rapidement souffert de quatre défauts majeurs :

- une extension non pilotée, au gré des pressions locales. Les critères de définition des ZEP sont trop fluctuants d'un endroit à l'autre.
- En conséquence, le dispositif souffre d'un deuxième défaut : le saupoudrage, qui entraîne une baisse de l'efficacité. Aujourd'hui près de 20% des élèves sont en ZEP !
- Troisième défaut : L'éducation prioritaire souffre d'un manque de dynamisme et d'évaluation à court terme ;
- Enfin, dernier défaut : tel qu'il est, le dispositif engendre un sentiment de « relégation » ; cela vient de ce qu'être « classé ZEP » revenait jusqu'ici à reconnaître un échec, plutôt qu'à fixer une ambition. Cela doit changer ! (...)

Les propositions que je présente aujourd'hui feront bien évidemment l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales, les parents d'élèves et les collectivités locales. La refonte que j'envisage passe par une nouvelle logique et une action très énergique sur les collèges les plus en difficulté.

### I. UNE NOUVELLE LOGIQUE

La nouvelle logique consiste à ne pas découper des « zones », mais à définir des publics, selon des critères homogènes et plus précis.

Cela implique un nouveau pilotage, mais aussi une action selon trois axes :

Un nouveau pilotage

En redéfinissant le périmètre à partir de critères plus serrés, nous allons pouvoir donner vraiment plus à ceux qui ont vraiment besoin d'aide. Selon ces critères, nous allons choisir les 200 à 250 collèges où les élèves sont le plus en difficulté, pour concentrer sur eux notre effort.

Pour les autres, je souhaite retenir les deux niveaux qui me sont proposés par les Inspections générales : Un niveau 2, qui comprendra les zones urbaines moins sensibles, bénéficiant d'une plus grande mixité sociale (ces établissements continueront de recevoir les moyens actuels). Un niveau 3, qui regroupera les établissements appelés à sortir en trois ans du dispositif de l'éducation prioritaire.

Par ailleurs, je l'ai dit, notre action suivra trois axes :

Premier axe : l'orientation et la réduction des inégalités culturelles

Il faut en effet que les adolescents des quartiers difficiles puissent poursuivre leurs études et découvrir toutes les filières sans être arrêtés par leur origine sociale :

- un plus grand nombre d'élèves recevront une bourse au mérite : leur nombre passera de 28 000 à 100 000 en 2006.
- 100 000 étudiants des grandes écoles et des universités s'engageront dans l'accompagnement de 100 000 élèves de collège ou de lycée de l'éducation prioritaire.

Deuxième axe : le partenariat avec les familles

Beaucoup de parents hésitent à venir au collège, parce qu'ils ne parlent pas bien le Français, parce qu'ils ne s'y sentent pas à l'aise. Nous allons les aider à revenir en confiance à l'école, pour le bien de leurs enfants.

Troisième axe : la formation et le métier d'enseignant

Les instituts universitaires de formation des maîtres devront enseigner à tous les futurs professeurs les compétences particulières exigées par l'enseignement dans l'éducation prioritaire.

Par ailleurs, les équipes dans les établissements d'éducation prioritaire devront être stabilisées, par des dispositifs encourageant les enseignants à y rester au moins cinq ans.

Voilà pour l'architecture d'ensemble.

### II. LES COLLEGES « AMBITION REUSSITE »

Le but est de prouver le plus rapidement possible qu'il n'y a pas de fatalité, pour redonner confiance à l'ensemble du système.

Nous voulons ainsi faire naître, par la force même de l'exemple et par un effet d'entraînement, un nouvel esprit d'ambition dans les quartiers difficiles. Ces 200 à 250 établissements seront labellisés collèges « ambition réussite » ; ils formeront, avec les écoles primaires de leur secteur, des « réseaux de réussite » .

Je fais pour ces collèges quinze propositions que je résume :

1. des moyens humains supplémentaires considérables : 1000 enseignants expérimentés supplémentaires y seront affectés dès la rentrée 2006. Ils seront recrutés sur des « postes à profil » .

- 3 000 assistants pédagogiques seront recrutés pour assurer de l'aide aux devoirs et faire du soutien scolaire.

- Les collèges « ambition réussite » disposeront d'au moins une infirmière scolaire.

- Les dispositifs relais ( 200 à la rentrée 2006) , qui prennent en charge temporairement les élèves les plus perturbateurs avant de les remettre en classe dans leur cursus normal, bénéficieront en priorité aux collèges « ambition réussite » .

2. de vrais objectifs à ces établissements :

- Chaque collège sera reconnu par une spécialité de haut niveau d'ordre culturel, scientifique, linguistique, sportif ou environnemental.

- Ces collèges « ambition réussite » seront aussi plus autonomes et plus évalués.

Ils feront l'objet d'une contractualisation pour quatre à cinq ans avec l'inspecteur d'académie.

- Corollaire indispensable, une évaluation régulière des résultats sera menée. Elle se fondera sur la réussite scolaire : la maîtrise de la lecture, la progression dans l'acquisition du socle commun, l'amélioration des résultats aux évaluations nationales et au diplôme national du brevet, le respect du règlement de l'établissement .

3. Pour mieux aider les élèves, nous devons aussi individualiser les parcours au sein du collège pour éviter les redoublements :

les établissements expérimenteront la formation de groupes de compétences, à l'image de ce qui est prévu pour l'apprentissage d'une langue étrangère. Un livret de compétences retracera le parcours individuel de chaque élève depuis l'école primaire.

Nous allons mettre en place des études accompagnées obligatoires dans les réseaux formés par les collèges et les écoles primaires. Tous les collèges et écoles (pour les élèves de CE2, CM1, CM2) des réseaux de réussite devront mettre en place quatre soirs par semaine des études accompagnées obligatoires. Elles seront encadrées par des enseignants, des assistants pédagogiques ou des associations.

Nous allons avancer pour les élèves les plus en difficulté l'option de découverte professionnelle (3 heures) à la classe de quatrième.

4. Enfin, donner plus à ceux qui ont moins, c'est oser bousculer les habitudes.

- J'ai donc décidé, pour casser l'effet de relégation, de permettre aux collèges « ambition réussite » de déroger à la carte scolaire des lycées . Les meilleurs élèves de ces collèges auront le droit d'être recrutés par des lycées extérieurs à leur secteur . Cette mesure sera applicable dès la rentrée 2006 ; elle pourra être étendue par la suite aux autres collèges de l'éducation prioritaire.

## Le programme de Robien pour les ZEP : «des vessies pour des lanternes»

La crise des banlieues, les déclarations contradictoires de SARKOZY et de de VILLEPIN sur l'éducation prioritaire, la mise en place des programmes de réussite éducative de BORLOO... Tout le monde parle d'éducation sauf le ministre le plus concerné. Et puis, soudain, le ministre sort de sa torpeur pour annoncer un grand plan de relance des ZEP. Pour l'éducation prioritaire, le ministre réussit à leurrer même des militants pédagogiques avertis qui finissent pas déclarer que les mesures prises par de ROBIEN sont courageuses. De ROBIEN sait faire prendre des vessies pour des lanternes et peut poursuivre son action de destruction massive de l'école publique.

Les mesures prises pour les ZEP ne sont nullement courageuses, contrairement à ce qu'affirment certains, dans la simple mesure où elles doivent être appliquées «à moyens constants», c'est-à-dire sans moyens nouveaux, et avec des idées ressassées depuis plus de dix ans, qui n'ont jamais abouti de manière satisfaisante, et qui ont essentiellement la fonction d'habiller le projet pour dissimuler le vide de la pensée.

Les tares du projet de ROBIEN sont malheureusement nombreuses et funestes :

### Le vide de la pensée sur la place de l'éducation en général dans la société d'aujourd'hui et de demain

Un problème se pose et risque de provoquer des remous, on cherche une parade ou un moyen de fuir sans jamais se référer à un projet éducatif / projet de société. Quel avenir pour l'école en général et pour l'école dans les quartiers difficiles en particulier par rapport à l'évolution de la société, des mentalités, des besoins, du mouvement des savoirs et des idées, des ruptures constatées ? Quelles valeurs ? Quelles finalités ? Pas un mot de tout cela. Que des réponses techniques, sommaires, économiques, à courte vue.

### Une vision «scolaro-centrée»

Alors que tous les penseurs modernes, les sociologues et les historiens de l'éducation considèrent que l'éducation est l'affaire de tous et pas seulement des professionnels de l'éducation, on ne parle que de l'école enfermée dans ses murs. Les contrats éducatifs locaux, et même les projets de réussite éducative de BORLOO n'apparaissent pas. Au-delà des partenariats classiques, ce qui est en jeu, c'est une conception de la société : société éducative, société de la connaissance, liée avec une conception de la démocratie et de l'exercice de la citoyenneté, ou société du loto, de TF1, du loft, de la star académie, du règne des spécialistes et des technocrates qui décident pour les autres.

### La réduction des moyens

Etablir trois catégories de ZEP est surtout destiné à récupérer des moyens. Le recentrage annoncé permettra de réduire la dépense publique au moment même où une campagne d'intoxication de l'opinion est menée sur la base d'un rapport officiel écrit par un grand patron pour justifier de futures mesures drastiques.

### Le choix de l'individu et de l'élitisme

L'élitisme semble être une obsession du pouvoir en place : orientation des meilleurs élèves en ZEP vers les lycées des centres-villes, recherche de pôles d'excellence, accompagnement par des étudiants de haut niveau sans compétences pédagogiques et donc appelés à appliquer le modèle pédagogique de la transmission, parrainages d'entreprises ou de personnalités exceptionnelles, etc. Il s'agit de s'adresser à l'élite des ZEP, 10% des effectifs, alors que le problème est d'élever le niveau des 90%. Il s'agit de cultiver l'individualisme alors que le problème est de construire chez tous, la capacité à travailler en équipe et à vivre ensemble. On fait ainsi l'économie d'une nécessaire réflexion sur la pertinence et sur la définition actuelle de notions comme l'élitisme républicain ou l'ascenseur social. Qu'est-ce que l'élitisme républicain quand des jeunes à bac +5 ou 6 sont au chômage ? Qu'est ce que l'ascenseur social quand il y a deux millions de chômeurs et que la valeur travail a perdu une partie de sa pertinence dans la société d'aujourd'hui ?

### L'accréditation d'une pédagogie spécifique aux ZEP

La pédagogie officielle est donc fondée sur l'effort personnel, le travail, l'estime de soi, les devoirs, les études surveillées obligatoires...A aucun moment, on ne se pose la question de la place de l'élève dans la construction des savoirs et des compétences. A aucun moment, on n'aborde le sens des savoirs scolaires, la transversalité, le projet. Implicitement, on conforte la domination du modèle de la transmission, on y ajoute des heures supplémentaires qui ne peuvent résoudre aucun des problèmes fondamentaux de la construction des apprentissages.

Dans le même temps, on laisse entendre qu'il y a une pédagogie spécifique aux élèves en difficulté sans jamais définir celle qui serait spécifique aux ZEP et celle qui conviendrait aux autres. En fait, il ne peut y avoir une pédagogie pour les faibles et une pour les autres, sauf à vouloir implicitement renforcer la stigmatisation des faibles, instaurer une double ségrégation : une ségrégation entre les élèves de ZEP et les autres, et, dans la catégorie des autres, une ségrégation entre les élèves qui sont formatés par leur milieu pour digérer le modèle de la transmission et ceux qui sans être en ZEP ne comprennent pas l'école.

### L'absence de courage dans le domaine des nominations et des missions des professeurs

On évoque l'idée récurrente, ancienne, qui n'a jamais fonctionné, de favoriser la nomination en ZEP d'enseignants expérimentés et la stabilité des équipes pédagogiques. Or, à aucun moment, on n'évoque la fonction et l'importance de l'équipe pédagogique, à aucun moment on ne traite des questions essentielles de transversalité et de continuité, à aucun moment on ne pose le problème des missions des enseignants. La modique prime ZEP, dont la suppression sera, il est vrai, difficile à faire passer pour le tiers des ZEP condamnées, n'a quasiment pas d'effet sur la stabilité et la motivation.

Le problème est ailleurs : donner du temps pour permettre aux professeurs de dialoguer avec les élèves hors des heures de cours, de se concerter, de concevoir des projets communs, de pouvoir rencontrer les parents autrement que dans des conseils de classe souvent insupportables ou sur convocation. Du temps et des lieux dignes. Et évidemment, une refonte de leur formation, non pas pour apprendre l'autorité, mais pour se libérer de modèles périmés, pour sortir du cloisonnement de disciplines scolaires figées dont les rapports avec les savoirs sociaux sont souvent illisibles, pour travailler autrement.

### Le mépris pour les parents d'élèves

«Aider les parents à revenir à l'école en confiance»... Encore une idée récurrente, d'une banalité affligeante, sans cesse confrontée depuis 30 ans au constat des enseignants que ce sont ceux qui auraient besoin de venir que l'on ne voit jamais. Cela ne marche pas, tout le monde le sait, on persiste à trouver des astuces pour «les faire venir», mais on ne se pose jamais la question : les faire venir pour quoi et pour quoi faire ? Si c'est pour écouter les commentaires et les recommandations voire les réprimandes de ceux qui savent ou prétendent savoir comment les parents devraient faire, si c'est pour avoir des explications sur le règlement intérieur ou être invités à l'école des parents, sans que jamais leur propre personne, leurs savoirs, leur dignité de citoyen ne soit prise en considération quand ils appartiennent à des catégories socioculturelles défavorisées, s'ils ne sont admis que comme «parent d'élève», alors il y a tout lieu de penser que rien ne pourra changer.

### L'école de la République est menacée comme jamais elle ne l'a été

Dans ce contexte très inquiétant, le projet de ROBIEN est un leurre, et, pire, il condamne les enseignants et l'école à l'échec qui leur sera évidemment attribué, il participe à la destruction du service public d'éducation.

Pierre FRACKOWIAK

## Audience intersyndicale auprès du recteur de l'académie de GRENOBLE le 13 octobre 2005

### 1. Demandes exprimées par les IEN du 1er degré :

- les collègues académiques sont au nombre de trois : celui des IEN-CCPD n'est pas mis en place à ce jour. Nous demandons qu'il le soit.

- La désignation de doyens (ou coordonnateurs) dans les conditions indiquées par cette note paraît importante pour éviter que certaines spécificités professionnelles soient méconnues.

- Le programme de travail académique (PTA) doit permettre d'associer l'ensemble des IEN, dans la limite et le respect des attributions de chaque catégorie. C'est à condition que la lettre de mission des IEN-CCPD soit définie dans ce cadre que leur évaluation par les IA-DSDEN, et non par le recteur, devient logique.

- La mise en application de la LOLF nécessite une information visant à clarifier ses incidences dans le système éducatif et dans le travail des IEN. L'action commencée l'an passé a été appréciée par l'ensemble des participants. Malheureusement, tous les IEN n'ayant pu y assister, une convocation par le recteur à une prochaine réunion éviterait cet écueil.

- La demande de création de nouvelles circonscriptions, en Savoie, en Isère, en Ardèche, n'a trouvé de réponse satisfaisante qu'en Ardèche. La Savoie et l'Isère souhaitent que la demande soit renouvelée et soutenue par le Rectorat et aboutisse dès la prochaine rentrée.

### 2. Aspects spécifiques aux IEN du 2nd degré

- les postes :

nous rappelons au recteur qu'après le départ en retraite de deux IEN-ET (1 en Eco-gestion, 1 en STI), les postes ont été supprimés. Le Ministère de l'Education a une méconnaissance des missions des corps d'inspection ; en effet, le calcul du nombre de postes s'appuie exclusivement sur le nombre d'enseignants des LP du secteur public. Or, aux 3052 PLP du secteur public de l'académie de Grenoble, il convient d'ajouter 810 enseignants pour le secteur privé et 1204 autres pour le secteur de l'apprentissage (les CFA). Ces 2014 enseignants supplémentaires font passer le nombre total d'enseignants à 5066, valeur de référence qui devrait être prise en compte dans l'attribution en nombre de postes.

Dans la même logique, aux 84 LP et SEP du secteur public, il convient d'ajouter 40 LPP du secteur privé, 50 CFA et UFA, 62 SEGPA de collège.

En ce qui concerne les charges relatives aux examens, 235 diplômes différents sont préparés : 23 pour le secteur SBSSA, 56 pour le secteur Eco-gestion et 156 pour le secteur STI.

- Les frais de déplacement :

bien que tous les IEN soient concernés par ce sujet, le solde de la dotation annuelle pour l'ensemble des IEN-ET et EG correspond à une moyenne mensuelle "lissée" de 9042 €/mois. Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire "fermée", la recherche d'optimisation des moyens nous a conduits à revoir la répartition entre IEN. A la rentrée scolaire, malgré cette nouvelle répartition, le solde de la dotation nous offre une possibilité de déplacements limitée à 1,8 mois correspondant aux mois de septembre et octobre.

Nous demandons au recteur de définir et de hiérarchiser les priorités de nos missions.

Pour illustration, quelques exemples sont cités :

- l'Education Nationale doit-elle (peut-elle ou en a-t-elle encore les moyens ?) se faire représenter par un IEN à l'occasion d'un jury promotionnel de métiers organisé par une Chambre de métiers, d'une remise de prix à des lauréats d'exams ou concours généraux, de conseils de perfectionnement d'établissements, etc ....

- L'absence de logistique et d'un réel secrétariat :

si l'apport de l'outil informatique offre des commodités de communication, l'absence de secrétariat (une secrétaire pour 26 IEN-EG-ET) accroît sensiblement le temps passé aux tâches administratives. Paradoxalement, l'utilisation quotidienne de ce même outil s'accroît régulièrement par la création de besoins nouveaux pour lesquels nous sommes sollicités (inflation de courrier électronique, traitement de l'information de plus en plus consommateur de temps, nombreuses sollicitations pour avis, enquêtes, études statistiques, etc.).

- Les charges de missions départementales auprès des IA-DSDEN :

dans leur rôle de conseiller technique auprès des IA-DSDEN, la diversification des activités et les nombreuses sollicitations auxquelles ils sont confrontés, conduisent les IEN-ET-EG à se déplacer davantage sans moyens supplémentaires. Sur ce point, nous demandons au recteur que des moyens complémentaires soient mis à disposition.

- L'évaluation des IEN du 2nd degré : nous rappelons que c'est le recteur qui doit évaluer les IEN du 2nd degré et non le DAET.

### 3. Les réponses ou réactions du recteur :

Le recteur nous informe qu'un certain nombre de priorités relèvent du niveau national et non des académies.

- Les frais de déplacement

C'est un réel problème mais tous les personnels de la fonction publique, à tous les niveaux, se voient appliquer la même règle. Le prix du kilomètre remboursé met en évidence un vrai différentiel par rapport aux frais réels engagés, y compris par rapport à d'autres barèmes comme celui des impôts par exemple.

- Les conditions de travail :

à ce jour, le recteur dit n'avoir aucune visibilité pour le collège des IEN du premier degré ; il va s'efforcer d'analyser la situation qu'il découvre.

Il dit qu'il va très prochainement étudier la question de la hiérarchisation des missions.

En ce qui concerne les tâches de secrétariat, il reconnaît et ne fait que constater que l'informatisation a conduit à une restructuration des services, voire à des suppressions de moyens.

- La Lolf :

une deuxième information en direction des IEN est effectivement à prévoir. Cette loi change le positionnement des IA-DSDEN par conséquent change la position de IEN-CCPD ; a priori, il est possible de concevoir une évolution vers un fonctionnement de type "équipe de direction".

- La mise en place du collège des inspecteurs :

le collège du premier degré est à faire évoluer notamment par l'association au programme de travail académique (PTA) ; le recteur nous informe d'un séminaire des corps d'inspection dans le courant du mois de janvier 2006 (deuxième quinzaine). Les thèmes restent à définir. Tous les corps d'inspection seront invités à y participer : IGEN, IA-IPR, IEN-ET-EG et IO, IEN-CCPD.

- Les postes

Le recteur dit qu'il va étudier la question.

Pour le SI.EN-UNSA Education  
Patrick LAMBERT - Richard MARTINEZ  
Pour le SNPI-fsu  
Jacques MIRABEL - Maurice LAMBERT

## Section départementale de l'Orne

## Département du Nord

Le vendredi 21 octobre, à la Ferté-Macé, cinq collègues du département de l'Orne se sont réunis avec Pierre Gilliot, représentant académique, et Yves Rondel, membre du Bureau National.

A l'ordre du jour : les retombées des nouveaux acquis obtenus à la suite de l'action syndicale, les frais de déplacement et les conditions d'exercice du métier.

- Dans l'Orne, l'action revendicative a été bien suivie. Les collègues estiment que les mesures annoncées, (création d'un 10e échelon, revalorisation - même minime - de l'indemnité de circonscription) ne sont pas négligeables, loin s'en faut. Ils attendent cependant d'autres progrès, en particulier pour les échelons terminaux de la hors-classe.

- L'indemnisation des frais de déplacement, en revanche, ne les satisfait pas du tout.

- Ce qui est sidérant c'est que l'administration nous impose de fournir une demande d'autorisation d'utilisation de notre propre véhicule, tout en nous signifiant que l'utilisation de notre véhicule personnel ne nous donnera droit à aucun dédommagement, bien au contraire.

Dans ce département, chaque IEN reçoit une dotation annuelle (quelle que soit la cylindrée du véhicule utilisé). Cette somme allouée en deux fois (4/10 pour le premier trimestre et 6/10 pour le second) est très insuffisante, sans parler du taux de remboursement sans commune mesure avec le coût réel d'un véhicule rapporté au km parcouru. Un très gros effort est à fournir de ce côté, et ce d'autant plus que notre ministre a, dans son courrier, rappelé, outre tout le bien qu'il pensait de notre action, qu'il était nécessaire de nous donner les moyens matériels d'assumer nos missions.

- La participation aux stages et actions diverses (Formation Continue, stages directeurs) reste très variable d'un département à l'autre, comme le sont les modalités de rétribution qui, à l'intérieur d'une même académie, et donc sous l'autorité d'un même recteur, varient d'un département à un autre.

- L'évaluation individuelle du travail de chacun, si elle ne pose pas de problème sur le principe même (comment pourrions-nous refuser pour nous-mêmes ce que nous appliquons à nos collègues enseignants ?) reste très floue et porteuse d'interrogations quant aux modalités de sa mise en œuvre. Le contenu de la lettre de mission qui devrait être remise à chacun suscite également des interrogations (qui la rédigera ? sur quels constats ? Pourrions-nous en " discuter " les termes ?)

### La lettre du SI-EN 59 - N° 9 du 21 novembre 2005

#### 1. La crise des banlieues et l'école

La question aurait peut-être mérité un débat, car nous ne pouvons pas exercer ce métier si nous ne nous intéressons pas à l'environnement de l'école, à l'évolution de la société, à l'analyse des crises et à la place de l'école... Certes, on peut avoir des réactions naturellement défensives face à des procès excessifs, injustes. Certes, il y a tous les autres facteurs possibles : le chômage, la ségrégation sociale, l'absence de mobilisation collective. On peut faire à notre tour la critique de médias qui se complaisent à dénigrer l'école publique. On peut rappeler les efforts réalisés dans les REP même si diverses enquêtes mettent en cause leur efficacité...

Reste qu'il conviendrait de s'interroger sur la réalité de l'apprentissage des valeurs comme le respect de l'autre, sur la réalité de la prise en charge collective du savoir-être et du savoir-vivre ensemble. Le poids des programmes disciplinaires classiques qui n'ont parfois pas de sens pour les élèves, de la préparation aux sacro-saintes évaluations et aux examens, n'écrase-t-il pas les efforts tentés ou les velléités d'actions pour que l'apprentissage des savoirs et des compétences n'élimine pas, de fait, l'apprentissage pensé, organisé, du vivre ensemble ?

#### 2. L'AIAS

Le travail remarquable de décryptage des lois et des projets de texte relatifs à l'enfance en situation de handicap présenté par l'IA et le Secrétaire Général, par Eric GUILLEZ et Joël SANSEN sème le trouble...

Il semble évident à chacun des collègues que l'Education Nationale - et particulièrement les inspecteurs - sont écartés des nouveaux dispositifs. Cela ne serait pas choquant si les perspectives étaient clairement liées à l'intérêt des enfants handicapés.

La poursuite de la mise en œuvre des lois de décentralisation par le transfert de certaines compétences de l'Etat aux collectivités territoriales va sans doute dans le sens de l'Histoire. Le renforcement du rôle des parents peut être louable.

On est quand même en droit de se demander si cette réorganisation ne va pas :

- pénaliser un peu plus certaines catégories de parents qui avaient les enseignants comme interlocuteurs. La CCPE, instance de proximité présidée par l'IEN, offrait des garanties de traitement des dossiers, même des familles les plus démunies. En responsabilisant les parents, l'idéologie libérale apparemment sous-jacente n'a-t-elle pas pour objectif principal de faire des économies ?

- perturber le fonctionnement des écoles et alourdir les charges des enseignants en imposant l'accueil de tous les enfants dont les parents n'auront pas su ou « entrer dans les tuyaux de cette nouvelle usine à gaz » ;

- réduire de façon drastique les moyens des RASED réorientés vers les nouveaux emplois de relais.

Pas de mauvais esprit et de critique pour la critique. La loi s'impose... elle n'interdit pas de réfléchir et de rechercher les moyens de garantir la qualité du service public. Nous solliciterons nos collègues AIS en tant que militants du SI-EN pour avoir un regard plus global sur les enjeux, les principes fondamentaux, les avantages et les risques...

#### 3. Une campagne de manipulation de l'opinion pour le retour aux "bonnes vieilles méthodes"

Choquant ce reportage de France 2, très bien construit techniquement, à la gloire de Rachel BOUTONNET, cette institutrice qui, à l'instar de LE BRIS, utilise clandestinement des manuels antiques et déclare qu'elle est victime de la répression des inspecteurs... Aucune contradiction, aucun contrôle des affirmations, notamment celles sur le taux de réussite, aucune réflexion sur le sens des mots et sur la lecture, un témoignage d'un IA-IPR retraité, incompetent, mais dont le titre apporte une caution, un procès d'intention à l'encadrement dont l'interdiction de filmer dans la classe de la star suffirait à prouver qu'elle a raison, etc.

Un véritable scandale au regard de la déontologie des journalistes et du droit à une information honnête.

### La lettre du SI-EN 59. N° 11. 21 décembre 2005.

#### 1. Un conseil d'IEN que l'IA-DSDEN voulait fonder

La volonté de l'IA-DSDEN de favoriser la mise en œuvre de politiques volontaristes pour améliorer la réussite scolaire dans notre département en fixant des priorités et en recherchant les actions les plus pertinentes, n'est pas contestable. Des collègues restent cependant dubitatifs s'interrogeant sur l'effet contradictoire des politiques nationales, d'autres sont amers considérant que faire plus et mieux signifie que l'on ne faisait pas assez alors que les IEN du Nord effectuent un travail considérable et que la dispersion des tâches n'est pas de leur fait, ce qui sera rappelé à l'IG Jean HEBRARD.

Mais, dans l'ensemble, les collègues sont prêts, comme ils l'ont toujours été, à s'engager si nous obtenons la garantie qu'il ne s'agit pas d'incantations ou de vœux pieux.

Le pari peut être mobilisateur malgré un contexte national plutôt défavorable :

## Département du Nord

1° si une concertation est organisée dans les meilleurs délais sur la notion complexe de pilotage.

Le pilotage par les résultats des élèves n'a pas de sens dans le cadre de nos missions si un rapport ne peut être établi entre ces résultats et les pratiques pédagogiques qui les produisent. Or, c'est un domaine qui reste à défricher. A force "de techniciser", "d'instrumenter", "de piloter" ou "de prétendre piloter", nous sommes conduits (contraints?) à survoler ce rapport qui devrait pourtant fonder notre métier. Nous observons et décrivons, nous percevons "ce qui marche" et "ce qui ne marche pas" mais nous ne formalisons pas ou peu les choix pédagogiques implicites ou explicites des maîtres et les raisons qui les fondent, les différences entre les représentations que les maîtres ont de leur action et les réalités, l'activité réelle des élèves mis en situation et celle des maîtres. Comment piloter si l'on ne se focalise que sur les résultats des élèves sans agir méthodiquement sur les pratiques des maîtres et sans en avoir une représentation objectivée ?

Faute de formation et de concertation sur cette question, faute d'objectivation des actions sur les pratiques, l'évolution des performances des élèves ne saurait suffire pour évaluer les IEN. Une telle approche pourrait même être dangereuse pour le corps.

2° si une analyse des indicateurs, même au niveau des écarts, s'avère fiable, c'est-à-dire essentiellement, si elle est croisée avec les écarts des indicateurs sociaux. On sait bien qu'une dégradation forte de la situation sociale d'une population a sans aucun doute un effet plus déterminant sur les résultats que les pratiques pédagogiques. Sur ce point également, considérant l'évaluation des IEN, il serait injuste de les juger alors qu'ils n'ont aucune influence sur les indicateurs sociaux. Ce qui n'enlève rien à l'importance du choix des modèles et des pratiques pédagogiques. Au contraire, cela renforce encore l'importance de notre rôle à ce niveau, car il ne s'agit pas de favoriser la tendance au fatalisme et la recherche d'alibis pour justifier l'impuissance.

3° Si les priorités affichées par l'IA-DSDEN, dans le cadre du Plan de Travail Académique, sont respectées. On a déjà connu de tels engagements qui au fil du temps ont été noyés par des vagues de sollicitations diverses et multiples.

4° Si des moyens sont garantis aux IEN pour qu'ils puissent agir réellement sur les pratiques : moyens matériels (informatique, communication), moyens humains (CP, CTICE, animateurs), possibilité réelle d'orienter la formation continue (choix des stages, contenus et méthodes), prise en considération de leur avis sur l'état de la formation initiale et son évolution.

L'IA-DSDEN actuel a pris le parti de la concertation dès son arrivée. Tous les problèmes ont pu, jusqu'alors, être traités dans la transparence dans le cadre du groupe départemental de concertation. Il est évident que s'agissant d'un engagement personnel qui se voulait fermement fondateur, cette pratique de la concertation s'imposera encore davantage. Un séminaire sur un thème tel que «Comment agir sur les pratiques pédagogiques pour améliorer les performances des élèves ?» serait sans doute nécessaire. On pourrait rêver d'un séminaire académique pour l'ensemble des corps d'inspection... On peut aussi penser à un séminaire syndical académique.

### 2. Un protocole d'inspection à compléter

On ne peut pas attendre d'un protocole ce qu'il ne peut pas donner...

Nous avons 5 objectifs

- favoriser le débat, les échanges, la réflexion collective, dans le cadre d'une conception moderne de l'action syndicale ;
- permettre un renouvellement (exemplaire si possible, au nom de notre "patriotisme départemental") de nos pratiques professionnelles dans un cadre significatif mais non rigide, prenant en considération les vœux des personnels inspectés ;
- tenir compte des charges de travail et ménager la possibilité de procédures d'inspection diverses parmi lesquelles certaines pourraient être plus légères que d'autres ;
- ouvrir la possibilité d'exploiter les rapports individuels (par "prélèvements", c'est-à-dire sans travail supplémentaire) pour avoir des états plus macroscopiques sur les pratiques, les problèmes, les conseils donnés ;
- rénover le système de notation des enseignants

On peut toujours critiquer le protocole, le référer à un idéal (à la condition de le confronter à la réalité). Il est évident que le cadre doit être complété par des documents : fiches, tableaux, outils. L'utilisation de la messagerie avec propositions de textes et synthèse doit permettre de limiter le nombre de réunions.

### 3. Une préoccupation : l'application de la loi sur le handicap

Malgré la force de conviction et le talent de nos collègues AIS, les inquiétudes subsistent chez les IEN, inquiétudes exprimées dans l'un de nos forums précédents :

Pourra-t-on se trouver dans la situation où les propositions de l'école ne coïncideront pas avec le projet qui sera élaboré par l'équipe pluridisciplinaire. Je pense en particulier aux situations de scolarisation partielle argumentée par l'école et où les parents souhaitent la scolarisation à temps plein. Pour l'année scolaire prochaine, comment vont se faire les affectations en Clis ? Les notifications arriveront-elles avant septembre aux familles ? Lorsque les parents auront des réclamations et qu'ils s'adresseront par habitude à l'IEN,

aurons-nous à les adresser à la maison du handicap ou devons-nous les gérer ?

Inquiétudes exprimées avec une certaine force par André AGARD MARECHAL dans Libération du 16/12 : «Les procédures, les personnels, les lieux de décision qui concerneront les enfants "en difficulté" seront distincts de ceux concernant les enfants "handicapés" ; les moyens alloués à leur prise en charge radicalement séparés. Les enfants en "difficulté" relèveront toujours du champ de compétence de l'Education Nationale et de ses personnels, donc de l'Etat - dont les caisses sont vides, ce qui aura des conséquences graves ; les enfants handicapés relèveront de procédures et de personnels relevant du département et donc du Conseil Général quant aux moyens, donc des spécialistes locaux de l'action sanitaire et sociale, centralisés dans la Maison du Handicap.»

Le besoin d'information se confirme.

### 4. Des forums

La préparation du protocole sur l'inspection a montré que l'utilisation des NTIC a permis des échanges denses, riches, qui ont intéressé les collègues et tous les autres lecteurs de nos publications, notamment notre hiérarchie. Plus de 40 pages en Arial 10 sans interlignes, c'est une belle performance, d'autant qu'il n'a pas été possible de transcrire les nombreux échanges oraux (téléphoniques ou directs). La preuve est faite s'il en était besoin que les IEN du premier degré pensent et s'expriment. Nous allons donc tenter de prolonger cette expérience qui permet à chacun de s'exprimer de connaître les réflexions et les opinions des autres sans multiplier les réunions.

Nous lançons deux forums

- l'un sur l'évaluation des IEN, les lettres de mission, les indicateurs, le fameux pilotage. Il sera lancé au niveau du département sous la même forme que le débat sur le protocole ;
- l'autre sur l'évaluation des performances des élèves. Il sera sur le site national du SI-EN, en tant que relance du forum engagé à la suite de la publication du dossier du SE : faire évoluer l'évaluation.

Ces deux réflexions parallèles devraient nous permettre de «bien ranger nos idées dans nos têtes» et peut-être, d'y voir plus clair dans la masse des informations qui circulent sur ces sujets.

Pierre FRACKOWIAK

## «Allons enfants de la patrie»

### « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord »

Voilà comment on peut aujourd'hui décider de ce qu'il est bon d'apprendre dans nos écoles. Il suffit d'un amendement adopté en pleine nuit, en catimini, par un hémicycle quasiment vide. Sur la forme, je pensais que c'était la Commission Nationale des Programmes qui définissait le savoir à enseigner (ce fut le cas en ce qui concerne les programmes de 2002) après confrontations de diverses positions d'universitaires dans chacun des champs disciplinaires et la réflexion de nos Inspecteurs Généraux.

Nos députés souhaitent-ils transformer l'école en outil de propagande politique, qui devrait assener des pseudo-vérités différentes à chaque alternance politique ! De grâce, laissons l'école en dehors du champ des visées électorales à court terme !

Et si demain, face aux difficultés de nos viti-culteurs, on profite du vote d'une loi concernant l'agriculture pour proposer un amendement visant à dire que «Les programmes scolaires reconnaissent au vin l'absence de nocivité à faible dose et ses qualités nutritionnelles » devons-nous aussi l'accepter et veiller à ce que les manuels reflètent la vérité législative décrétée ? Il ne manquerait plus que, par exemple, le Ministre de l'Intérieur ait un avis sur ce qu'il doit être fait pour relancer la politique des ZEP.

Sur le fond, je propose que l'Assemblée Nationale vote des textes permettant d'éduquer correctement nos chères têtes blondes (parce que les autres têtes moins blondes n'ont qu'à retourner contribuer à prolonger le rôle positif de la France notamment en Afrique du Nord).

Par exemple :

« Le commerce triangulaire a permis à des populations jusque là exclues de toute forme de tourisme de découvrir des contrées dont elles ignoraient l'existence. »

« La seconde guerre mondiale a permis à l'aviation de faire des progrès technologiques considérables. »

« L'occupation prussienne puis allemande de 1871 à 1918 a permis à l'Alsace et à la Lorraine de se considérer plus tôt que les populations d'autres régions françaises comme ayant un destin européen. »

« Le tourisme sexuel en Thaïlande permet chaque année à ce pays de disposer d'une activité touristique florissante et ainsi de contribuer à la croissance économique de ce pays en développement. »

Bien sûr, les rapatriés furent spoliés de leurs biens. Bien sûr que certains français croyaient sincèrement qu'ils apporteraient les bienfaits matériels du mode de vie européen aux peuples « autochtones ». Le rôle positif d'un certain nombre de personnes ne doit pas occulter que la colonisation (pas seulement française) fut un désastre pour un continent aux

frontières définies artificiellement ce qui rappelle la situation des Balkans. Quant au développement économique attendu, que dire ? La démocratie s'est elle imposée après la décolonisation, s'inspirant des puissances tutélaires ? A moins qu'il ne faille y retourner pour l'imposer ou mettre en place quelques dictateurs afin de préserver les intérêts économiques de nos multinationales. Ah ! C'est déjà fait ?

Dites-moi alors quel rôle positif a bien pu avoir la colonisation pour ces pays ? Quant aux effets sur notre propre pays, il n'est guère besoin de disposer d'un diplôme universitaire pour les connaître : tout lycéen sait que le premier conflit mondial était motivé en partie par la rivalité entre des pays qui disposaient de colonies et des pays qui souhaitaient faire de même.

Que dire du traité résultant de ce conflit, le Traité de Versailles qui mit à genoux les vaincus (qui durent bien entendu au passage renoncer à leur volonté coloniale) et qui jeta leurs peuples dans les bras des dictateurs fasciste et nazi ?

Vu sous cet angle, il est, je pense, légitime de ne pas considérer avec un fol enthousiasme le passé colonial de notre nation.

Le fils de colonisé que je suis aime cette France des Lumières qui sait si bien parler du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Il souffre également de la voir brader ses idéaux.

Je dois beaucoup à cette École de la République qui m'a appris à réfléchir librement et que je tente tous les jours de servir. Je ne voudrais pas qu'elle devienne un outil de formatage des esprits destiné à servir l'intérêt tantôt des uns, tantôt des autres.

Maintenant, chers collègues inspecteurs, devons-nous veiller demain à ce que les manuels scolaires soient conformes à de nouvelles vérités révélées au détour de chacune des nombreuses lois votées par nos représentants ? Si nous devons en arriver là, j'ai peur pour Notre École... pour notre pays !

Dany Wanono

### Intervention des associations membres du CNAJEP- Juin 2005

Nous, associations membres du CNAJEP, n'acceptons plus le double discours du gouvernement, qui ne perd pas une occasion de vanter les mérites de la vie associative tout en prenant des mesures qui menacent l'existence même d'une vie associative organisée et fédérée.

De graves pressions pèsent sur le monde associatif en général et les Associations de Jeunesse et d'Education Populaire en particulier.

À commencer par la question de l'agrément de Jeunesse et d'Education Populaire, qui fait actuellement l'objet d'un débat unilatéral et sans méthode.

S'y ajoute le poids des régulations budgétaires porté par les Associations de Jeunesse et d'Education Populaire. Nous subissons en effet, de conséquentes baisses de subventions, dont on nous informe de plus en plus tardivement, alors même que le financement de dispositifs qui ne font l'objet d'aucune évaluation sérieuse est sanctuarisé.

Nous condamnons cette politique parce qu'elle menace :

- Les activités éducatives dont bénéficient les enfants, les jeunes et leurs familles sur l'ensemble du territoire français.

- L'emploi dans les associations, secteur figurant en tête des créateurs d'emploi pour les jeunes

- La confiance de tous ceux, bénévoles, volontaires, professionnels, qui s'engagent dans les associations.

Nous, associations regroupées au sein du CNAJEP, avons donc pris la décision de ne plus siéger dans les instances nationales et déconcentrées, tant que l'État ne prendra pas des engagements sérieux à notre égard.

Tous les élus, partenaires de nos projets et actions, seront informés.

Notre plan d'action prévoit d'ores et déjà de mobiliser l'ensemble de nos usagers et partenaires au cours du dernier trimestre 2005.

Jeunesse, Education Populaire et Vie associative sont des choses trop sérieuses pour être délaissées par le gouvernement.